

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} février 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (13) : Mesdames Isabelle BOUREL, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST.

Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE, Ambroise PAMART.

Absents excusés (5) : **Madame Nathalie GUEDIN** donne procuration à Monsieur Anthony AGUADO, **Madame Florence POLLET** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, **Madame Delphine VARNIER** donne procuration à Monsieur Sébastien LAMOTTE, **Monsieur André DUJARDIN** donne procuration à Monsieur Michel MATTLE, **Monsieur Vincent HUET** donne procuration à Monsieur Didier GENESTE.

Absents (1) : Monsieur Daniel BENARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- SDE 76 : Projet EP-2016-0-76509-6461 – Rue du Stade

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2016-0-76509-6461 et désigné « Rue du Stade (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 16831.31€ T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 8164.22€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 8164.22€ T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2- Convention avec l'association Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine-Maritime : destruction nids de frelons asiatiques

Madame le Maire fait part à l'assemblée que des nids de frelons asiatiques ont été répertoriés sur la commune. Ces insectes sont néfastes pour les ruches d'abeilles et dangereux pour l'homme.

L'association GDSA 76 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine-Maritime) dont le siège social est à Saint-Nicolas-d'Aliermont (76510) offre à ses adhérents un service destruction de nids de frelons asiatiques. Les intervenants sont des bénévoles, une participation sous forme de don est demandée, afin de couvrir les frais du matériel d'intervention.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- De faire adhérer la Commune à l'association GDSA76, moyennant un coût annuel de 15€ afin de bénéficier de ses services de destruction de nids de frelons asiatiques.
- De verser un don (sous forme de subvention) à ladite association après son intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- A faire adhérer la Commune à l'association « GDSA76 » moyennant un coût annuel de 15€ afin de bénéficier de ses services de destruction de nids de frelons asiatiques.
- A verser un don (sous forme de subvention) à ladite association après son intervention.

3- Convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin : utilisation du matériel

Madame le Maire expose que suite à la fusion des 3 ex Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest, du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville, le matériel de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de Martainville est propriété de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour l'utilisation du tracteur balayeuse-désherbeuse, et du désherbeur-thermique. Les agents du service technique ont suivi une formation pour l'utilisation de ces matériels. Madame le Maire explique que chaque commune a la charge d'acheter les brosses adaptables sur la balayeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour l'utilisation de la balayeuse-désherbeuse et le désherbeur-thermique.

Affaires jeunesse

4- Tarifs ALSH 2017

Madame le Maire fait part à l'assemblée, qu'une réunion s'est tenue le 10 janvier avec les représentants des ALSH de Bois-d'Ennebourg et de la Farandole.

Suite à cette réunion, des ajustements doivent être réalisés. Il est à noter le caractère d'urgence des décisions compte-tenu du lancement des dossiers d'inscription à compter du 16 janvier 2017.

Grille tarifaire			
Tarifs	Tarifcation journalière	Semaine à 5 jours	Semaine à 4 jours
Communes adhérentes : CCICV et conventionnées	12€	60 €	48€
Tarifs communes extérieures	17€	85€	68€

Madame le Maire, explique les nouveaux tarifs, la suppression des frais d'inscription et la disparition du tarif dégressif.

Un nouveau barème d'aide aux familles est mis en place sur les préconisations de la CAF, il est le suivant :

Feuille d'impôts 2016 sur les revenus de 2015 Revenu imposable du foyer (ligne 14)	Réduction accordée
Pour 1 enfant revenus < 13750€	20 %
Pour 2 enfants revenus < 22500€	
Pour 3 enfants et plus < 38000€	

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à 15 voix pour et 3 abstentions :

- D'adopter les tarifs ALSH exposés pour l'année 2017
- D'adopter le nouveau barème d'aide aux familles sur les préconisations de la CAF.

5- Règlement intérieur ALSH

Madame le Maire fait part aux conseillers que le règlement intérieur leur a été envoyé. Chacun a eu le temps de l'étudier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

-d'adopter le règlement intérieur de l'ALSH.

6- Séjour de vacances – juillet 2017

Il convient de reconduire l'opération Séjour de vacances en juillet 2017. En juillet 2016, ce séjour été proposé pour les enfants âgés de 10 à 14 ans, avec une souplesse accordé aux enfants plus jeunes, selon la disponibilité.

Un devis a été proposé par la Base de Loisirs de Varenne Plein Air, de Saint-Aubin-Le-Cauf qui s'élève à 3916€ pour un séjour semaine 28 du 10 au 14 juillet 2017, et semaine 29 du 17 au 21 juillet 2017.

Le séjour propose :

Semaine 28 :

Semaine 29 :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - 2 séances de catamaran | 2 séances de catamaran |
| - 2 séances de canoë/kayak | 4 séances de canoë/kayak |
| - 2 séances de kayak polo | 2 séances de kayak polo |
| - 4 séances de paddle / planche à voile | 2 séances de paddle planche à voile |
| - 2 séances d'escalade | 2 séances de bubble foot |
| - 2 séances de VTT | 2 séances de tir à l'arc |

Une participation des familles à hauteur de 150€ par semaine et par enfant est demandée. En juillet 2016, le séjour proposé était à la base de loisirs de Bédane, moyennant une participation des familles de 150€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de Saint-Aubin-le Cauf
- De demander une participation de 150€ par enfant et par semaine aux familles.

7- Convention avec la commune de Servaville-Salmonville : utilisation des locaux ALSH Petites Vacances

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Commune de Servaville-Salmonville qui met à disposition ses locaux pour l'organisation des ALSH Petites Vacances.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de :

- Autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Maire de la Commune de Servaville-Salmonville pour l'utilisation des locaux pendant les ALSH Petites Vacances.

Urbanisme

8- Rétrocession partielle : Lotissement « Clos de la Charmille »

Par courrier en date du 20 novembre 2016, Monsieur le Président de l'ASL « Route de Roncherolles » demande la rétrocession partielle du lotissement du Clos de la Charmille ;

Monsieur le Président a fourni un plan des réseaux, ainsi que le rapport d'inspection télévisée en date du 25 octobre 2016.

La demande porte sur la reprise du réseau d'assainissement, la pompe de relevage et de son compteur électrique.

Le SIAEPA du Crevon étant compétent, la commune devra par la suite lui rétrocéder les réseaux dudit lotissement.

Après échanges, il est décidé de rédiger une convention avec l'ASL afin que la Commune ait en charge le réseau d'assainissement ainsi que la pompe de relevage.

Monsieur AGUADO décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'entretien du réseau d'assainissement et de la pompe de relevage du Lotissement de la Charmille.
- De prendre en charge le compteur électrique de la pompe de relevage.

Questions diverses

- **Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin**

Madame le Maire fait part des réunions qui se sont tenues semaine 4, notamment réunion de comité de pilotage du lundi 23 janvier préparant la réunion de conseil communautaire du 26 janvier 2017. Madame DELAFOSSE a fait part à chacun d'un compte-rendu sur ce comité de pilotage.

Madame le Maire fait lecture des résultats de l'élection de la gouvernance le jeudi 26 janvier 2017.

Monsieur Pascal MARTIN est le Président de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

- **Centre Médical**

Madame le Maire a rencontré le notaire le lundi 30 janvier 2017, afin de fixer le prix des loyers et les statuts de la SCM.

Les travaux sont en cours de finitions.

La réception des travaux ne devrait pas être retardée, et devrait être aux alentours du 15 février 2017.

L'inauguration de la Place du Pratelli se tiendra le Samedi 25 Février 2017 à 11h.

La séance est levée à 22h30.